

# Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Publication : 7 novembre 2014

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine crée un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain visant à poursuivre l'effort de requalification des quartiers fragiles dans le cadre fixé par les contrats de ville. Afin d'offrir un environnement de qualité aux habitants mais aussi de valoriser les potentiels de développement des quartiers, pour réussir leur intégration dans l'agglomération, ce programme prévoit notamment des opérations de création et de réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale.

## Interview de François Pupponi, Président de l'Anru, Député-Maire de Sarcelles



**Comment envisagez-vous la mise en oeuvre du NPNRU ?**

Parmi les priorités du NPNRU figure la participation des habitants à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

Cette intention traduit une nouvelle approche de la conception des villes et des quartiers en renouvellement urbain. L'Anru devra l'accompagner de manière pragmatique aux côtés des acteurs de terrain, élus, professionnels et habitants.

D'autres questions aussi essentielles que l'emploi, l'attractivité des quartiers, la qualité urbaine ou encore l'éducation et la sécurité, sont évidemment au cœur de nos préoccupations.

### **Comment le NPNRU prendra-t-il mieux en compte le volet économique ?**

Le volet économique est effectivement l'une des composantes majeures du NPNRU. Les protocoles de préfiguration des futures conventions de renouvellement urbain Anru seront intégrés aux contrats de ville qui correspondent à une approche plus globale et plus transversale. Il s'agit là d'un nouveau rapport aux territoires qui intègre l'ensemble des dimensions, dont la dimension économique.

Les quartiers offrent des opportunités importantes et doivent être demain des lieux d'excellence où s'exercent l'innovation et la créativité. Par le développement économique, on donne accès à l'emploi au plus grand nombre, on lutte contre le chômage, en particulier celui des jeunes, on contribue à changer l'image, à redonner confiance et espoir aux habitants.

*Extrait de la lettre institutionnelle d'Epareca de Février 2015*